

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU HUIT FEVRIER DEUX MIL HUIT

L'AN DEUX MIL HUIT
ET LE HUIT FEVRIER

A 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves HARTEMANN, MAIRE de GREZIEU-LA-VARENNE - RHONE -

PRESENTS :

Monsieur HARTEMANN - Monsieur ROMIER - Monsieur FAURE - Madame TORRES - Madame MANDON-SIXT - Monsieur MONY - Monsieur RAMUS - Monsieur GUY - Madame MARJOLLET - Monsieur QUEROIX - Madame SCHWARZ - Monsieur SIMON - Monsieur CROYET - Monsieur FORAT - Madame VARAGNAT - Madame BERTIN - Monsieur INTILIA - Monsieur ARPAILLANGE - Monsieur MORGAND - Madame JULLIEN - Madame VILLARD-

POUVOIRS : Madame Mireille MADOEUF pouvoir à Monsieur Yvon FAURE
Madame Benjamine BORTOLOTTI pouvoir à Monsieur Bernard ROMIER
Monsieur Michel VANRELL pouvoir à Monsieur Yves HARTEMANN

ABSENTS EXCUSES : Madame Michèle COPIN

SECRETAIRES DE SEANCE : Bernard GUY et Vanessa VILLARD

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 27

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX en exercice : 25

CONVOCATION EN DATE : 1^{er} février 2008

DATE D'AFFICHAGE : 14 février 2008

OBJET : Révision du PDIPR sur la COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

-----N° 2008/18

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et le III de la circulaire du 30 août 1988 relative aux " plans départementaux de promenade et de randonnée " (PDIPR),

Vu la délibération du conseil municipal de GREZIEU LA VARENNE du 31 mai 2001 adoptant le plan départemental de promenade et de randonnée

Vu la délibération du Conseil Municipal de GREZIEU LA VARENNE en date du 14 octobre 2005 relative à l'échange de parcelles pour le nouveau tracé du chemin du Pirot ,

Vu la délibération du Conseil Municipal de GREZIEU LA VARENNE en date du 08 février 2008, relative à échange de parcelles pour le nouveau tracé du chemin du Pirot rectification du numéro de parcelle,

Vu la délibération du conseil Général du 17 mai 2002 relative à la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Rhône ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les projets de développement du réseau d'itinéraires de promenade et de découverte traversant le territoire de la commune nécessitent une extension du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Rhône ;

le Conseil Municipal de GREZIEU LA VARENNE , après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

1° Approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés en jaune ou en rouge sur la carte ci-annexée (extrait carte IGN), sous réserve de la signature, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés ;

2° Approuve l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés en rouge sur la carte ci-annexée (extrait carte IGN) ;

3° En cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, s'engage à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône ;

4° S'engage à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien ;

5° Garantit leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;

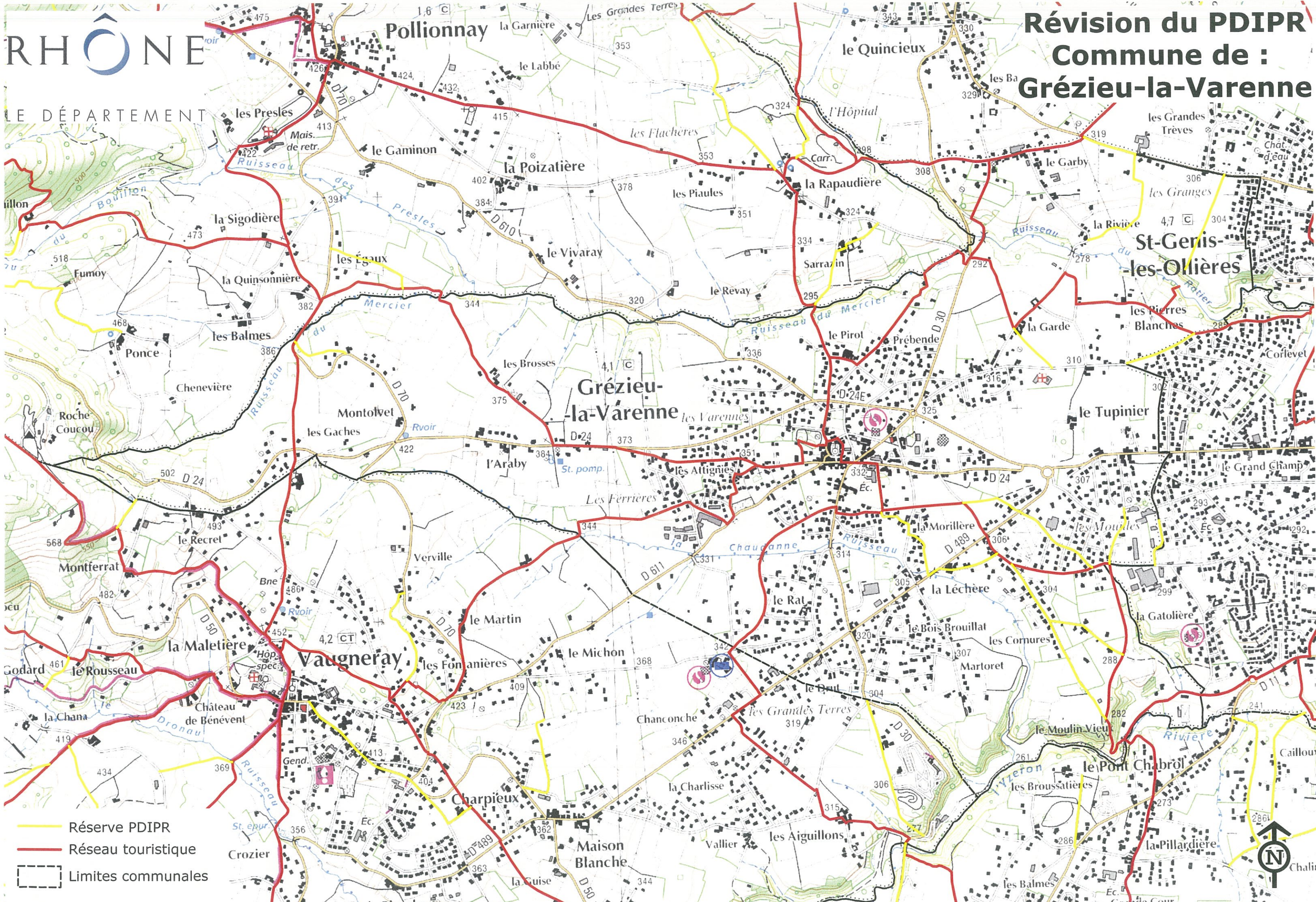
6° Accepte le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis au 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien ;

7° S'engage à informer le Département du Rhône (service agriculture et environnement) de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées ;

8° S'engage à opérer une surveillance régulière du circuit tel qu'il figure au plan et à prévenir immédiatement le Département du Rhône (service agriculture et environnement), de toute difficulté affectant la continuité du circuit.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORININAL

Yves HARTEMANN
Maire de GREZIEU LA VARENNE



- Réserve PDIPR
- Réseau touristique
- Limites communales